068-226800019-20151113-0000015775-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 17/11/2015

Réception par le Prefet : 17/11/2015

Publication: 20/11/2015

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2015-10-8-5 **Séance du** vendredi 13 novembre 2015

DOTATIONS AUX COLLEGES PUBLICS POUR LES EMPLOIS AIDES

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES:

M. HEMEDINGER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 17 octobre 2014, relative au fonctionnement des collèges en 2015, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération du Conseil Général du 19 février 2015 n° CG-2015-2-8-2 fixant le budget primitif 2015 de la Politique des actions éducatives,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le versement aux collèges de la part employeur des contrats aidés, pour la réalisation de tâches d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration, pour un montant total de 65 783,60€, conformément au tableau annexé,

-	Précise que les crédits correspondants seront prélevés au programme E653, chapitre 65,
	fonction 221, nature 65511, code programme 26061 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité